

Les lieux de culte peuvent être éligibles à l'aide de la FEMA

Release Date: Novembre 22, 2020

BATON ROUGE, Louisiane — Les lieux de culte éligibles en Louisiane peuvent se qualifier pour les allocations de FEMA pour couvrir les dépenses liées aux ouragans.

Les subventions du programme d'assistance publique de FEMA peuvent couvrir les coûts de réparation ou de remplacement des installations endommagées lors d'une catastrophe. Le programme est financé par FEMA et administré par le Bureau du gouverneur de la Louisiane pour la sécurité intérieure et le bureau de préparation aux situations d'urgence (GOHSEP).

La date limite de Demande d'assistance publique (Request for Public Assistance) (RPA) pour l'ouragan Laura est le 30 novembre. La date limite de la RPA pour l'ouragan Delta est le 15 décembre.

FEMA définit les installations religieuses comme une église, une synagogue, une mosquée, un temple ou tout autre lieu de culte sans égard au caractère religieux de l'installation.

Une aide pour les réparations et les coûts de remplacement peut être disponible pour les lieux de culte dans les paroisses désignées pour le programme d'assistance publique de FEMA



FEMA

Page 1 of 2

Pour être un candidat admissible, un lieu de culte doit :

- Être détenu ou exploité par une organisation à but non lucratif.
- Avoir des dommages causés par l'ouragan Laura et / ou Delta.
- N'avoir pas reçu de financement ou avoir reçu un financement insuffisant après avoir demandé un prêt en cas de catastrophe de l'Administration américaine des petites entreprises (US Small Business Administration) pour réparer ou remplacer une installation (voir ci-dessous).
- Fournir une lettre de décision actuelle de l'IRS accordant une exonération fiscale en vertu de l'article 501 (c) (d) ou (e) du Code IRS, ou fournir des documents de l'État confirmant qu'il s'agit d'une organisation à but non lucratif.

Les lieux de culte peuvent contacter le GOHSEP pour plus de détails sur la manière de demander une assistance FEMA. Ils peuvent obtenir plus d'informations ou soumettre leur demande d'assistance publique en ligne en visitant louisianapa.com.

Des prêts à faible taux d'intérêt de l'Administration américaine des petites entreprises en cas de catastrophe sont disponibles pour certains organismes sans but lucratif dont les dommages matériels peuvent atteindre 2 millions de dollars.

Postulez en ligne sur sba.gov/funding-programs/disaster-assistance. Pour toute question et assistance pour remplir une demande, appelez le 800-659-2955 ou envoyez un courriel à FOCWAssistance@sba.gov. Pour les dernières informations sur l'ouragan Laura, visitez fema.gov/disaster/4559. Pour obtenir les dernières informations sur Hurricane Delta, visitez fema.gov/disaster/4570 ou suivez le compte Twitter de la région 6 de la FEMA sur twitter.com/FEMARegion6.



FEMA

Page 2 of 2